



## SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 13 DECEMBRE 2019

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 12 novembre 2019,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE

Membre suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

En présence également des 2 membres suppléants suivants :

M. Jean-Luc BOURGEOIS suppléant de Mme Caroline CAYEUX  
M. Didier RUMEAU suppléant de Mme Chanez HERBANNE

3 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Alain LETELLIER ayant donné pouvoir à Mme Caroline CAYEUX  
M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE  
M. Alexis MANCEL ayant donné pouvoir à M. Jacques DORIDAM

Etaient excusés :

M. Jean-Luc SAUVE, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHESSAULT, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEOU, M. Eric de VALROGER.

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 18 DEC. 2019

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2019 12/13-06 relatif à l'abrogation de la délibération CS SMABT 2019 06/04-05 et approbation de la cession de la parcelle AE271 et des travaux de voirie

CONSIDERANT que la commune de Tillé a récemment sollicité le SMABT sur la situation de l'entretien de la parcelle AE 271 qui dessert 5 pavillons et dont l'accès et les abords ont été entièrement réaménagés récemment ;

CONSIDERANT que ladite parcelle appartient au SMABT depuis le transfert de l'Etat mais qu'elle n'est pas utile à l'exploitation de l'aéroport ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

---

- DECIDE

- de procéder à la cession foncière de la parcelle cadastrée AE 271 à l'euro symbolique à la commune de Tillé ;
  - de prendre en charge le coût des travaux de réaménagement de cette impasse au titre de l'aide aux communes riveraines de l'aéroport pour un montant évalué à 20 313,74 € TTC.
- AUTORISE la Présidente du syndicat mixte à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession foncière ;
- AUTORISE la Présidente à prendre en charge les frais de rédaction d'acte et de publicité foncière ;
- AUTORISE la Présidente à prendre en charge le coût des travaux de réaménagement à hauteur de 20 313,74 € TTC.



Caroline CAYEUX  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 18 DEC. 2019

